

pour la formation de ses ministres et l'étude des sciences divines, mais encore pour le bien commun des fidèles et l'étude des sciences profanes. Car la vérité est une ; toutes les connaissances humaines s'enchaînent les unes aux autres par des liens d'étroite parenté, et le moyen le plus sûr, la méthode la plus efficace dont dispose l'Église pour imprégner les esprits des saines notions religieuses qu'elle est chargée de répandre, c'est bien de prendre elle-même en main l'œuvre générale de l'éducation, de la confier à ses prêtres, à ses pieuses congrégations d'hommes et de femmes, à des personnes d'une vertu éprouvée et d'une science reconnue, et de mener ainsi de front, par un harmonieux développement, l'instruction religieuse et l'instruction purement civile.

.

. **Politique française.**—Le gouvernement français vient de créer un ministère nouveau. C'est le ministère des colonies. Il remplace le sous-secrétariat des colonies. L'empire colonial de la France est maintenant assez considérable et il s'accroît tous les jours. C'est ce qui a nécessité la création d'un ministère spécial. Ce changement a failli amener une crise ministérielle. La chambre des députés l'avait voté sans difficulté, mais le sénat avait refusé de s'en occuper avant les vacances de Pâques et il avait ajourné ses séances au 24 avril.

Le premier ministre M. Périer, ayant menacé de donner sa démission s'il n'avait pas un vote de confiance du Sénat, le président de ce corps l'a convoqué de nouveau pour le 19 mars. La séance a été très courte et, par un vote de 225 contre 32, le projet du gouvernement a été adopté.

Le premier titulaire du nouveau ministère est M. Ernest Boulanger, sénateur de la Meuse. Il est à remarquer qu'il était opposé à la création du nouveau ministère. M. Boulanger est âgé de 62 ans. Il est partisan des lois anticléricales, mais comme un grand nombre de ses collègues, il proclame que ; *L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation*. C'est-à-dire que la persécution contre le clergé et les congrégations religieuses ne doit pas être employée dans les colonies.

. *

. **Québec.**—L'élection du maire de la capitale de la Province de Québec a eu lieu le 2 avril. C'est le conseil de ville qui élit le maire. L'élu est M. S. N. Parent, avocat et député de Saint-Sauveur à la législature de Québec. M. Parent est né à Beauport le 12 septembre 1855. Il a fait ses études classiques au Séminaire de Québec et ses études légales à l'Université Laval. Il a été reçu avocat le 13 juillet 1881 et il est député depuis 1890. Il est libéral en politique.

M. Parent est le vingt-et-unième maire de la cité de Québec depuis son incorporation en 1833. Son prédécesseur immédiat a été M. Frémont, avocat, professeur de droit civil et député fédéral du comté de Québec.

Plusieurs hommes célèbres ont été maires de la capitale. Je citerai entre autres parmi ceux qui sont morts, le fameux Elzéar Bédard qui fut député et juge de la Cour du Banc de la Reine du Canada, René Edouard Caron, qui fut député, conseiller législatif,